

Règlement intérieur Ecole de Cirque 85

L'Ecole de Cirque 85 est une association éducative et culturelle qui a pour objectif l'échange et le partage des arts du cirque. Depuis plus de 15 ans, son équipe a pu encadrer de nombreux groupes et sait s'adapter à chacun.

Ce règlement a pour but de continuer l'activité avec un climat collectif serein et sécuritaire. En le lisant vous vous engagez à le respecter.

L'adhésion :

L'adhésion à l'école de cirque 85 doit donc être souscrite obligatoirement, en début d'année scolaire. Elle est renouvelable tous les ans. Le montant de l'adhésion annuelle est fixé par l'Assemblée Générale pour l'année scolaire, valable jusqu'à la rentrée suivante. Chaque adhérent recevra une convocation pour l'assemblée générale annuelle.

Avant la séance :

Les voitures doivent être garées sur le parking de la salle des fêtes. Pour des raisons de sécurité, aucune voiture ne doit circuler sur la place du cirque.

Les portes du chapiteau/ salle et l'accès à votre séance est possible à partir de 5 minutes avant l'heure de début. En cas d'absence, l'Ecole de cirque ne pourra rattraper votre séance. Pensez à accompagner votre enfant aux sanitaires avant le début de la séance, l'Ecole de Cirque n'est en aucun cas responsable lors des pauses toilettes.

Pendant la séance :

Responsabilité :

Les enfants sont sous la responsabilité de l'équipe de l'Ecole de Cirque 85 aux horaires de cours en dehors du passage aux sanitaires.

En dehors de ces horaires, les élèves sont sous la responsabilité de leurs représentants légaux. Les parents d'élèves mineurs doivent :

- accompagner et récupérer leur(s) enfant(s) à l'entrée de la salle d'activité,
- s'assurer de la présence de l'animateur responsable du groupe.

L'école de cirque ne pourrait être tenue responsable en cas d'accident survenant à un enfant hors du lieu de la séance, en dehors des créneaux prévus ou en cas de l'absence de l'animateur.

La vie en collectivité :

Les élèves (enfants, adolescents, adultes) se doivent de:

- être assidus. La pédagogie de l'école, notamment axée sur des projets de groupe pour le spectacle de fin d'année, des ateliers à thème et des démonstrations de professionnels, implique la présence de tous.
- respecter les horaires de début et de fin de cours
- avoir une attitude respectueuse envers les enseignants et les autres élèves
- respecter les consignes de sécurité.

Tenue vestimentaire :

Les élèves doivent :

- avoir une tenue adaptée à la pratique du cirque (jogging, vêtement souple, chaussons souples ou basket propre).
 - Avoir les cheveux attachés (pas de barrettes)
 - retirer tous les bijoux, les bagues et montres. L'école de cirque 85 décline toute responsabilité en cas de perte, de vol pour les objets de valeur : bijoux, téléphones, etc...
- Le port des chaussures extérieures est strictement interdit dans la salle d'activité.

Sécurité et respect du matériel :

Le cirque est une activité qui nécessite le respect strict des règles de sécurité.

Pour chaque activité, l'initiateur est tenu d'expliquer les consignes de l'exercice qui incluent la sécurité. Aussi, afin de les garantir, les élèves sont tenus :

- de respecter le matériel et les locaux
- de ne pas se servir des aériens et des modules sans l'autorisation des encadrants. Les élèves ne doivent en aucun cas (sauf avis contraire) jouer avec les cordes d'accrochages ou avec le matériel.

Après la séance :

Chaque élève (enfants, ados et adultes) doit participer au rangement du matériel.

En début d'année, les parents fournissent les noms et prénoms des personnes autorisées à venir chercher leur enfant aux cours de cirque (une carte d'identité pourra être demandée). Les parents doivent fournir une décharge de responsabilité pour tout enfant ou adolescent qui viendrait et partirait seul des cours de cirque. L'encadrant doit en être informé par avance et l'association ne pourra pas être tenue responsable en cas d'accident sur le trajet.

Droit à l'image :

L'Ecole de Cirque 85 peut utiliser ses photos et vidéos prises pendant les entraînements ou les spectacles pour communiquer sur ses événements. Si vous ne le souhaitez pas, merci d'envoyer un courrier recommandé signé à l'Ecole de Cirque 85, rue du Chatelier, 85310 La Chaize-le-Vicomte.